



L'entreprise a été mise en liquidation judiciaire seulement trois mois après son rachat par Transalind.

**MONTEUX.** Rachetés en avril, les transports Quennelle mettent la clé sous la porte. Les salariés comptent aller en justice.

## Le sentiment d'avoir été « escroqués »

■ Écœurement, colère, immense sentiment de gâchis... Mais les salariés de l'entreprise de transports Quennelle sont bien décidés à ne pas baisser les bras.

L'attitude de Transalind est unanimement condamnée par les chauffeurs, l'encadrement, le personnel administratif : « On nous a rachetés pour nous liquider. » Pour tous, le doute n'est plus permis : après avoir fait miroiter aux uns et aux autres « mille merveilles », les nouveaux dirigeants ont « pillé la clientèle et maintenant ils se débarrassent de nous ».

### Des offres de poste à 900km

Les lettres de licenciement, suite au jugement de « liquidation », sont finalement arrivées... Vendredi 30 septembre, indiquant la date de fin d'activité : le 1<sup>er</sup> octobre ! La Poste n'est plus ce qu'elle était, on le sait, mais quand même ! « C'est impressionnant de bêtise ; certains ont eu leur lettre vendredi - eux ou moins n'ont plus besoin de venir -, d'autres pas encore, j'en fais partie... Je suppose que je vais trouver la mienne dans la boîte aux lettres, en rentrant ce soir, s'indigne un salarié. Bref, on est venu (ce lundi 3 octobre) mais en sachant que ça ne rime à rien, poursuit-il. Pour ma part, j'ai reçu le 29 septembre une proposition de poste à Wambrechies (siège de Transalind, ndr) et il fallait avoir répondu le 30 septembre avant midi ! Voilà, pour ces gens, il faudrait tout laisser, partir à 900 km, abandonner famille, parents et amis, du jour au lendemain... »

L'amertume est grande même si notre témoin ne doute pas retrouver du travail. « J'ai 17 ans de carrière derrière moi. Le transport, je connais très bien. En fait, mes compétences ont fait qu'on est venu me débaucher de chez mon précédent employeur... et quelques mois après je suis à la porte ». De dénoncer : « Après avoir pris la clientèle, on nous a gentiment remerciés ». La direction locale est présente en signe

de solidarité malgré le courrier fatidique reçu « avec la première fournée » ; il partage le ressentiment exprimé : « On s'est fait racheter par des escrocs et on est liquidé par des incompétents, mais on va se battre en justice ».

### Des irrégularités dans le dossier

Pour cela, le concours de la mairie est précieux. Christian Gros, maire PS de Montoux, est revenu voir les salariés de Quennelle accompagné d'une avocate. Les conseils de la mairie ont pointé plusieurs irrégularités dans le dossier, et surtout des « pressions circonstanciées pour arracher des signatures ». Alors que durant des semaines, aucun contact n'a été possible avec Transalind, « là tout d'un coup, c'était quatre appels dans l'après-midi. Il fallait faire vite ». Signature valant acceptation... « Mais on ne veut pas en rester là ; les trois quarts des salariés

sont bien décidés à faire re-qualifier leur licenciement économique ; c'était délibéré, il y a tromperie manifeste. » Ce responsable, qui a 12 ans de bons et loyaux services à son actif, a accepté il y a cinq ans d'être muté pour redynamiser le secteur autour d'Avignon : « Nous avons des projets de développement ; nous avons en plus fait venir des gens, qui ont donc laissé leur CDI... » Mais la hiérarchie n'a pas d'état d'âme, contrairement à lui qui se sent responsable vis-à-vis des autres « engagés dans un projet commun ; et on a réussi à tripler le chiffre d'affaires. »

Pas suffisant pour la holding et ses actionnaires qui veulent faire du chiffre, c'est-à-dire des bénéfices. « On ne perdait pas d'argent » se défend notre interlocuteur ; « si c'était le cas, on aurait compris qu'on ferme ; mais là, ce n'est pas justifié ». M.S.

## Un « divorce » express

■ Rachetée en avril 2011, liquidée en septembre : c'est ce qui s'appelle le rapide... Et pour le moins « curieux » dixit un salarié.

Trois mois à peine après une union saluée par toute la profession, le couple formé par Transalind et Quennelle battait déjà de l'aile. Le 4 août, Quennelle était mis en redressement judiciaire, assorti de six mois de période d'observation. Coup de théâtre : le 21 septembre, la liquidation judiciaire était prononcée. Le 1<sup>er</sup> octobre, les salariés sont licenciés.

Pour les uns, c'est le vil séducteur nordiste qui a dépouillé la belle PME, grâce à laquelle il est devenu le plus gros transporteur du Nord-Pas-de-Calais. Il n'aurait eu d'yeux que pour la dot et son carnet d'adresses... Où figureraient principalement deux gros clients (Auchan et Leclerc). Ce que démentent les deux cogé-

rants de la holding LT, propriétaires de Transalind, affirmant que la mariée promettait plus qu'elle ne pouvait tenir. Ils se seraient fait « tromper sur la marchandise »...

« Faux » répondent des observateurs bien informés, « rien n'a été caché sur la situation financière » et le fonds de commerce des Transports Quennelle, valorisé de 1,5 million d'euros aurait été basculé à zéro par Transalind.

Restent ceux qui font les frais de la situation, à savoir les 218 salariés de Quennelle dont ceux de Montoux... et leurs familles : « Leur proposition de reprise est bidon, c'est juste pour se dédouaner. Et même, après avoir arracher les gosses de leur école, vendu la maison, etc, qui dit qu'ils ne nous referons pas le même coup ? » Difficile de recoller les morceaux, surtout sur des bases bancales.